

**Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Musée du Temps -
Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Besançon et
l'Amicale Sportive des Municipaux de Besançon (ASMB) dans le cadre du
«Trail des Forts du Grand Besançon»**

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Forte du succès des 3 premières éditions, l'Amicale Sportive des Municipaux de Besançon (ASMB) organise pour la quatrième fois le «Trail des Forts du Grand Besançon» le 13 mai 2007. L'épreuve principale de cet événement sportif d'un grand intérêt pour la promotion de la ville est une course à pied de 33 km parcourue essentiellement sur les collines entourant Besançon. 555 coureurs venus de 39 départements y ont participé en 2006.

L'ASMB a sollicité du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et du Musée du Temps, le don de 3 moulages, 30 montres, 250 entrées gratuites aux musées et des plaquettes promotionnelles pour les vainqueurs, les bénévoles et les partenaires.

En échange, l'ASMB s'engage à mener des actions de promotion en faveur des musées (distribuer les plaquettes promotionnelles, faire apparaître la mention «en partenariat avec le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et le Musée du Temps de Besançon» sur toute la couverture presse qui accompagnera cet événement).

Une convention sera établie entre la Ville de Besançon et l'ASMB au titre de l'année 2007, pour matérialiser ces dons manuels.

Les écritures d'ordre constatant la sortie effective des biens de l'actif donneront lieu à inscription budgétaire lors d'une prochaine décision modificative.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à :

- prononcer la désaffectation des biens cédés,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec l'ASMB.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.